

## FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION (à conserver)

### PIEGES A MOUSTIQUES TIGRES – dispositif 2024

#### Critères d'éligibilités

---

Pour obtenir la subvention de la Commune, il faut :

- Habiter sur la commune de GENAS;
- Acheter un piège a moustique tigre spécialement conçu pour l'extérieur (jardins ou terrasses/balcons) ;
- Ne pas avoir déjà bénéficié de cette aide

Les types de pièges suivants ne seront pas subventionnés :



- o Pièges qui fonctionnent avec des insecticides ou des pesticides ;
- o Pièges qui ne fonctionnent qu'en intérieur ;
- o Pièges de type tapettes électriques à insectes et les prises électriques anti-moustique.

Il est ici précisé que chaque foyer, identifié à la même adresse, ne pourra bénéficier que d'une seule participation.

#### Durée du dispositif

---

Il est possible de demander une subvention **du 1<sup>er</sup> janvier au 30 novembre 2024**



- o La demande doit être effectuée dans les 30 jours qui suivent l'achat du piège
- o Les demandes seront traitées par ordre d'arrivée jusqu'à épuisement de l'enveloppe.

#### Type d'aide

---

Une **subvention de 30 €** maximum pour l'achat de pièges à moustique tigre sera allouée.

Le montant de la subvention ne pouvant excéder le prix d'achat

Dans la limite des crédits budgétaires affectés à l'opération.

#### Composition du dossier

---

- Formulaire de demande de subvention dûment rempli et signé ;
- Justificatif domicile de moins de 3 mois (ex. : facture électricité, eau, gaz, facture de téléphone fixe, mobile, ou de forfait/box d'accès à Internet, avis d'imposition ou de non-imposition, justificatif de la taxe d'habitation, attestation d'assurance habitation, ...).  
Facture en bonne et due forme libellée en Français
- Copie de la facture acquittée, libellée à son nom propre avec date d'achat (pas de ticket de caisse) ;
- RIB libellé au nom du demandeur pour effectuer le virement de la subvention.

Les demandes seront traitées par ordre d'arrivée jusqu'à épuisement de l'enveloppe financière dédiée à ce projet.

Le formulaire et les pièces justificatives sont à retourner à l'Hôtel de ville de GENAS – Place du Général de Gaulle  
69740 GENAS – A l'attention du service urbanisme

## FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION (à retourner)

### PIEGES A MOUSTIQUES TIGRES – dispositif 2024

#### Identification du demandeur

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

E-mail : .....

#### Caractéristique du dispositif de lutte contre le moustique tigre

Marque et modèle de piège : .....

Nom du fournisseur (magasin, site internet, ...) : .....

Date d'achat\* : .....

*\* Vous devez présenter une preuve d'achat (facture à votre nom). Seuls les pièges achetés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 sont éligibles à la subvention.*

#### Engagement du demandeur

En signant ce formulaire, le bénéficiaire certifie l'exactitude des informations transmises dans le dossier et s'engage à installer le dispositif acquis et bénéficiant d'une subvention

Signature du demandeur :

Date :

Formulaire et pièces justificatives à retourner à l'Hôtel de ville de GENAS – Place du Général de Gaulle – 69740 GENAS – A l'attention du service urbanisme

#### CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION :

- Numéro du dossier de subvention : .....
- Date de réception du formulaire : .....
- Documents à fournir :
  - Formulaire de demande de subvention
  - Justificatif domicile
  - Copie de la facture acquittée
  - RIB
  - Dossier complet
- Subvention accordée :  Oui  Non
- Observations :  
.....  
.....  
.....

En vertu de l'article 12 du Règlement général sur la protection des données – RGPD concernant la transparence des informations et des communications et modalités de l'exercice des droits de la personne concernée, toute personne peut exercer son droit d'accès sur les données qui la concernent.

Les données personnelles contenues dans le dossier sont communiquées uniquement qu'aux Services financiers pour le traitement de la demande. Durée de conservation : Votre demande de subvention sera conservée pour une durée de 5 ans.